ABC PARTICULIER
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rond-Point d'Aquitaine - 33210 LANGON
751 551 276 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 7 MAI 2026

Le 7 mai 2026, à 8H30,

La Société **TIABAN**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 15 rue des Violettes 33320 EYSINES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 359 336 RCS BORDEAUX, représentée par **Monsieur Alexandre TOURRET** en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société **ABC PARTICULIER**,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours, ouvert le 1er novembre 2025, aura donc une durée exceptionnelle de quatorze mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX (nouveau)

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société TIABAN
Alexandre TOURRET

